Bilan d'activité de la commission des affaires européennes

Juillet 2022 – juin 2024

BILAN D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

La commission des affaires européennes a pour mission de contrôler l'action européenne du gouvernement et de suivre les politiques européennes développées par les institutions de l'Union. À ce titre, elle examine les projets de textes européens qui lui sont soumis au titre de l'article 88-4 de la Constitution, vérifie si les projets d'actes législatifs européens sont conformes au principe de subsidiarité, prend l'initiative de résolutions européennes destinées au Gouvernement ou aux institutions européennes, participe aux conférences interparlementaires européennes…

La commission des affaires européennes n'est pas une commission permanente. En application du principe de double appartenance, ses 48 membres sont également membres d'une commission permanente. Elle a été présidée entre le 7 juillet 2022 et le 9 juin 2024 par Pieyre-Alexandre Anglade, député de la quatrième circonscription des Français établis hors de France.

Pour suivre les activités de la commission des affaires européennes :

- Pages du site de l'Assemblée nationale consacrées à la commission - https://www.assemblee-nationale.fr/ (Travaux parlementaires / Commissions et autres organes / Commission des affaires européennes)
- Fil X (ex-Twitter) de la commission - @AN_AfEur

Table des matières

La commission des affaires européennes 4

Composition de la commission 4

Le Bureau 6

Les référents 7

Le secrétariat administratif 8

Les activités de contrôle 9

Les auditions et échanges de vues 9

Les tables rondes 13

Les rapports d'information 15

Les rapports d'information portant observations 22

sur les projets de loi et les propositions de loi 22

Les communications 24

Les déplacements de la commission 26

L'examen des textes européens 27

Les textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution 27

Les propositions de résolution européenne 28

Les avis politiques 34

La conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes (COSAC) 37

La commission des affaires européennes

Composition de la commission

(au 8 juin 2024)

En application du principe de double appartenance, les quarante-huit membres de la commission des affaires européennes appartiennent en même temps à une commission permanente. Ils sont désignés en début de législature et pour la durée de celle-ci de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques et une représentation équilibrée des commissions permanentes.

Les membres de la commission :

- M. Henri Alfandari (Horizons et apparentés)
- M. Gabriel Amard (La France insoumise-NUPES)
- M. David Amiel (Renaissance)
- M. Pieyre-Alexandre Anglade (Renaissance)
- M. Rodrigo Arenas (La France insoumise-NUPES)
- M. Pierrick Berteloot (Rassemblement National)
- M. Manuel Bompard (La France insoumise-NUPES)
- Mme Pascale Boyer (Renaissance)
- M. Stéphane Buchou (Renaissance)
- M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine-NUPES)
- Mme Sophia Chikirou (La France insoumise-NUPES)
- Mme Annick Cousin (Rassemblement National)
- Mme Laurence Cristol (Renaissance)
- M. Fabien Di Filippo (Les Républicains)
- M. Pierre-Henri Dumont (Les Républicains)
- M. Grégoire de Fournas (Rassemblement National)
- M. Thibaut François (Rassemblement National)
- M. Guillaume Garot (Socialistes et apparentés - membre de l'intergroupe NUPES)
- Mme Félicie Gérard (Horizons et apparentés)
- M. Benjamin Haddad (Renaissance)
- M. Michel Herbillon (Les Républicains)
- M. Alexandre Holroyd (Renaissance)
- Mme Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés - membre de l'intergroupe NUPES)
- Mme Brigitte Klinkert (Renaissance)
- Mme Constance Le Grip (Renaissance)
- Mme Nicole Le Peih (Renaissance)
- M. Denis Masséglia (Renaissance)
- Mme Joëlle Mélin (Rassemblement National)
- Mme Yaël Ménaché (Rassemblement National)
- Mme Lysiane Métayer (Renaissance)
- Mme Louise Morel (Démocrate-MoDem et Indépendants)
- Mme Danièle Obono (La France insoumise-NUPES)

- Mme Nathalie Oziol (La France insoumise-NUPES)
- M. Frédéric Petit (Démocrate - MoDem et Indépendants)
- Mme Anna Pic (Socialistes et apparentés - membre de l'intergroupe NUPES)
- M. Christophe Plassard (Horizons et apparentés)
- M. Jean-Pierre Pont (Renaissance)
- M. Richard Ramos (Démocrate-MoDem et Indépendants)
- Mme Sandra Regol (Écologiste-NUPES)
- M. Alexandre Sabatou (Rassemblement National)
- M. Nicolas Sansu (Gauche démocrate et républicaine-NUPES)
- Mme Sabrina Sebaihi (Écologiste-NUPES)
- M. Vincent Seitlinger (Les Républicains)
- M. Charles Sitzenstuhl (Renaissance)
- Mme Michèle Tabarot (Les Républicains)
- Mme Liliana Tanguy (Renaissance)
- Mme Sabine Thillaye (Démocrate-MoDem et Indépendants)
- Mme Estelle Youssouffa (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires)

Répartition par commissions permanentes d'appartenance

- Affaires culturelles et éducation : 1 député
- Affaires économiques : 7 députés
- Affaires étrangères : 12 députés
- Affaires sociales : 4 députés
- Défense : 3 députés
- Développement durable et aménagement du territoire : 4 députés
- Finances : 9 députés
- Lois : 8 députés

Répartition par groupes politiques

- Groupe Renaissance (RE) : 15 députés
- Groupe Rassemblement national (RN) : 7 députés
- Groupe La France insoumise–NUPES) : 6 députés
- Groupe Les Républicains (LR) : 5 députés
- Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) : 4 députés
- Groupe Socialistes et apparentés (SOC NUPES) : 3 députés
- Groupe Horizons et apparentés (HOR) : 3 députés
- Groupe Écologiste-NUPES : 2 députés
- Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES : 1 député
- Groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires : 1 député

Le Bureau

(au 8 juin 2024)

Le président

Pieyre-Alexandre Anglade
Lois
Renaissance

Les vice-présidents

Pierre-Henri Dumont
Affaires étrangères
Les Républicains

Marietta Karamanli
Lois
Socialistes et apparentés

Frédéric Petit
Affaires étrangères
Démocrate

Charles Sitzenstuhl
Finances
Renaissance

Les secrétaires

Henri Alfandari
Affaires sociales
Horizons et apparentés

Louise Morel
Affaires économiques
Démocrate

Nathalie Oziol
Affaires étrangères
LFI-NUPES

Sandra Regol
Lois
Écologie-NUPES

Les référents

Afin d'assurer un suivi cohérent et continu de l'activité des institutions européennes, le Bureau de la commission des affaires européennes a désigné neuf binômes de référents thématiques composés chacun d'un député de la majorité et d'un député de l'opposition.

Missions des référents

Dans leur domaine de compétence, les référents ont pour rôle de :

- étudier, chacun dans leur domaine de compétence, les projets de textes européens transmis par la Commission européenne et suivre l'évolution des négociations à leur sujet ;

- présenter à la commission des communications sur les projets de textes européens les plus importants en vue notamment de l'adoption d'un projet de résolution européenne ou d'avis politique ;

- participer dans leur domaine de compétence aux conférences interparlementaires thématiques organisées par le Parlement européen ou le parlement du pays présidant l'Union européenne.

Liste des référents

- Institutions européennes / Droit de l'Union : Constance LE GRIP (RE) et Joëlle MÉLIN (RN)

- Climat / Environnement / Énergie / Transports : Félicie GÉRARD (HOR) et Danièle OBONO (LFI-NUPES)

- Économie / Budget / Pacte de stabilité / Monnaie unique / Marchés financiers / Fiscalité : Alexandre HOLROYD (RE) et Manuel BOMPARD (LFI-NUPES)

- Politique commerciale / Aide au développement : Liliana TANGUY (RE) et Sandra REGOL (Ecolo-NUPES)

- Marché intérieur / Concurrence / Numérique / Industrie / Recherche / Espace : Sabine THILLAYE (Dem) et Marietta KARAMANLI (SOC)

- PESC / Défense / Élargissement : Frédéric PETIT (Dem) et Thibault FRANÇOIS (RN)

- Europe sociale / Santé / Culture / Audiovisuel / Éducation : Laurence CRISTOL (RE) et Philippe JUVIN (LR)

- Asile et migrations / Liberté de circulation des personnes / Schengen / Coopération policière et judiciaire : Jean-Pierre PONT (RE) et Pierre-Henri DUMONT (LR)

- Agriculture / Sécurité alimentaire / Pêche / Politique de cohésion : Nicole LE PEIH (RE) et André CHASSAIGNE (GDR-NUPES)

Le secrétariat administratif

(au 8 juin 2024)

- Christophe Lescot, sous-directeur, chef de service

- Florian Augas, administrateur : Politique commerciale commune – Budget de l'Union européenne – Fiscalité – Politique économique, budgétaire et monétaire – Services financiers

- François Marcelot, administrateur adjoint : Institutions – Questions juridiques – IPEX – Climat - Environnement – Energie

- David Michel, fonctionnaire du SGAE détaché dans les fonctions d'administrateur : Concurrence – Politique industrielle – Marché intérieur – Numérique - Protection des données – Tourisme – Recherche - Télécommunications – Droit des sociétés - Consommation - Protection des consommateurs – Transports - Politique spatiale – Politique sociale – Santé publique – Formation Professionnelle

- Pascale Rey-Pantz, administratrice adjointe : Politique agricole commune et sécurité alimentaire – Pêche – Politique de cohésion - Éducation, jeunesse et sport – Culture - Audiovisuel – Communication interne

- Jean Savoye, administrateur : Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) – Elargissement et politique de voisinage – Aide au développement

- Camille Thomas-Ortel, administratrice : Espace de liberté, de sécurité et de justice : asile et migrations, espace judiciaire européen, Schengen, libre circulation des personnes et coopération policière – Droits des femmes

- Sabrina Berrebi, assistante de direction et de gestion
- Christine Fouquet, assistante de direction et de gestion
- Fanny Labbé, assistante de direction et de gestion
- Olguette Mbango Kwedi, assistante de direction et de gestion

Les activités de contrôle

La commission des affaires européennes exerce sa mission de contrôle de la politique européenne du Gouvernement et de suivi de l'activité des institutions européennes en organisant des auditions régulières (membres du Gouvernement, responsables européens, personnalités diverses), en publiant des rapports d'information, en examinant des communications et en adoptant des propositions de résolution européenne ou d'avis politiques.

Les auditions et échanges de vues

Du 18 juillet 2022 au 9 juin 2024, la commission des affaires européennes a procédé à **25 auditions de 27 personnalités** : membres de Gouvernement français, commissaires européens, ambassadeurs, experts, acteurs du monde économique et social...

Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargées de l'Europe, a ainsi été auditionnée à six reprises, M. Jean-Noël BARROT, Ministre délégué chargé de l'Europe une fois, pour rendre compte de réunions du Conseil européen et exposer les positions défendues par la France.

La commission s'est également attachée à organiser des **auditions de ministres** avant des réunions importantes du Conseil de l'Union ou, de manière générale, pour faire le point sur les dossiers européens entrant dans le périmètre de leurs compétences. Les auditions organisées dans ce cadre l'ont été avec : M. Hervé BERVILLE, Secrétaire d'État chargé de la Mer ; M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (audition conjointe avec la commission des finances) ; M. Olivier BECHT, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur ; M. Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Lorsque ces auditions ne sont pas conjointes avec une commission permanente, la commission s'attache à inviter les députés qui suivent ces sujets (notamment parce qu'ils sont rapporteurs au sein de leur commission permanente) à participer à ses échanges.

Sept auditions d'ambassadeurs ont été organisées : Son Exc. Michel FLEISCHMANN, Ambassadeur de la République tchèque ; Son Exc. M. Vadym OMELCHENKO, Ambassadeur d'Ukraine ; Son Exc. Hans-Dieter LUCAS, Ambassadeur d'Allemagne ; Son Exc. Håkan ÅKESSON, Ambassadeur de Suède ; Son Exc. Mme Menna RAWLINGS, Ambassadrice du Royaume-Uni ; Son Exc. M. Victorio REDONDO BALDRICH, ambassadeur d'Espagne en France ; Son Exc. M. Jo INDEKEU, Ambassadeur de Belgique en France.

La commission a en effet pour pratique d'entendre l'ambassadeur du pays présidant pour six mois le Conseil de l'Union pour une présentation des priorités de la présidence.

Lors d'une réunion commune avec la commission des affaires économiques, la commission a auditionné M. Thierry BRETON, Commissaire européen en charge du marché intérieur, sur la souveraineté industrielle européenne ; et, conjointement avec la commission du développement durable et deux commissions du Sénat (affaires européennes et aménagement du territoire) M. Wopke HOEKSTRA, Commissaire européen à l'Action pour le climat.

Plusieurs **personnalités européennes** ont enfin été entendues : Mme Céline GAUER, Directrice générale de la *Task Force* pour la reprise et la résilience de la Commission européenne, sur le plan de relance européen ; M. Stefano SANNINO, Secrétaire général du Service européen d'action extérieure (SEAE) sur l'action de l'Union européenne face à la guerre en Ukraine ; M. Josef ASCHBACHER, Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE) ; Pervenche BERES, Gaëlle MARTI et Christine VERGER, membres du groupe de travail franco-allemand sur la réforme des institutions européennes ; M. Oliver RÖPKE, Président du Comité économique et social européen (CESE) ;

Liste des auditions

18/07/2022	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe
21/09/2022	Audition de Son Exc. Michel FLEISCHMANN, Ambassadeur de la République tchèque en France, sur les priorités de la présidence tchèque du Conseil
26/09/2022 *(à huis clos)*	Audition de Mme Céline GAUER, Directrice générale de la *Task Force* pour la reprise et la résilience de la Commission européenne, sur le plan de relance européen
05/10/2022	Audition de M. Stefano SANNINO, Secrétaire général du Service européen d'action extérieure (SEAE) sur l'action de l'Union européenne face à la guerre en Ukraine
03/11/2022	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, sur le projet de Communauté politique européenne et les résultats du Conseil européen des 20 et 21 octobre 2022
09/11/2022	Audition de Son Exc. M. Vadym OMELCHENKO, Ambassadeur d'Ukraine en France
11/01/2023	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2022
25/01/2023	Audition de Son Exc. M. Hans-Dieter LUCAS, Ambassadeur d'Allemagne en France, sur le bilan et les perspectives de la coopération franco-allemande

01/02/2023	Audition de Son Exc. M. Håkan ÅKESSON, Ambassadeur de Suède en France, sur les priorités de la Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne
08/02/2023	Audition, conjointe avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), de M. Josef ASCHBACHER, Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE)
15/03/2023	Audition de M. Hervé BERVILLE, Secrétaire d'État chargé de la Mer, avant le Conseil Pêche du 20 mars 2023
28/03/2023	Audition, conjointe avec la commission des finances, de M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur la réforme des règles du Pacte de stabilité et de croissance, l'harmonisation fiscale et la politique industrielle européenne.
04/04/2023	Audition de Son Exc. Mme Menna RAWLINGS, Ambassadrice du Royaume-Uni en France, sur : - les relations entre la France et le Royaume-Uni après le sommet bilatéral du 10 mars 2023 - les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni après l'accord dit « cadre de Windsor » conclu le 28 février 2023 en remplacement du protocole nord-irlandais
05/04/2023	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 23 et 24 mars 2023
17/05/2023	Audition de M. Olivier BECHT, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, avant la réunion du Conseil Commerce du 25 mai 2023
01/06/2023	Audition, conjointe avec la commission des Affaires économiques, de M. Thierry BRETON, Commissaire européen en charge du marché intérieur, sur la souveraineté industrielle européenne
05/07/2023	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 29 et 30 juin 2023
12/07/2023	Audition de M. Marc FESNEAU, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur la politique agricole commune et la souveraineté alimentaire européenne
27/09/2023	Audition de Mmes Pervenche BERES, Gaëlle MARTI et Christine VERGER, membres du groupe de travail franco-allemand sur la réforme des institutions européennes
04/10/2023	Audition de Son Exc. M. Victorio REDONDO BALDRICH, ambassadeur d'Espagne en France, sur les priorités de la Présidence espagnole du Conseil

20/12/2023	Audition de Mme Laurence BOONE, Secrétaire d'État chargée de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023
24/01/2024	Audition de Son Exc. M. Jo INDEKEU, Ambassadeur de Belgique en France, sur les priorités de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne
28/02/2024	Audition de M. Oliver RÖPKE, Président du Comité économique et social européen (CESE)
03/04/2024	Audition de M. Jean-Noël BARROT, Ministre délégué chargé de l'Europe, sur les résultats du Conseil européen des 21 et 22 mars 2024
07/05/2024	Audition, commune avec la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes du Sénat et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, de M. Wopke HOEKSTRA, Commissaire européen à l'Action pour le climat

La commission des affaires européennes a également procédé à des échanges de vues :

- le 3 mai 2023 avec la **délégation française au Conseil économique et social européen** (CESE) sur la souveraineté européenne dans les domaines économique, énergétique et en matière agricole et alimentaire ;

- le 10 mai 2023 avec la **commission des affaires européennes du Bundestag** sur l'élargissement et la réforme des institutions de l'Union européenne ;

- le 28 mars 2024 avec la **commission des affaires européennes du Sénat** sur le bilan de la législature européenne avec les présidents de délégations françaises des groupes politiques du Parlement européen ou leurs représentants ;

- le 5 juin 2024 avec la **commission des affaires européennes du Bundestag**, après le Conseil de Meseberg (28 mai 2024), sur la coopération entre la France et l'Allemagne et l'agenda stratégique de l'Union (par visioconférence).

Les tables rondes

Les tables rondes sont le moyen de confronter les points de vue de personnalités d'origines diverses sur des problématiques européennes. Six tables rondes ont ainsi été organisées sur les thèmes de la sécurité énergétique européenne, les ingérences étrangères, la situation en Hongrie, la Communauté politique européenne, l'Europe dans les territoires et la réaction européenne à *l'Inflation Reduction Act* (IRA).

Liste des tables rondes

- **le 22 septembre 2022, une** table ronde sur la sécurité énergétique européenne, avec M. Rémi MAYET, chef d'unité à la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne, M. Thomas PELLERIN-CARLIN, Directeur du Centre énergie de l'Institut Jacques Delors, M. Frédéric GONAND, Professeur d'économie associée à l'Université Paris-Dauphine et M. Nicolas RICHARD, Secrétaire National, Conseiller au CESE et co-rapporteur de l'avis « acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique » ;

- **le 27 octobre 2022, une** table ronde sur les ingérences étrangères, et plus particulièrement russes, dans les processus démocratiques de l'Union européenne, avec M. Raphaël GLUCKSMANN, député européen (S&D), président de la commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation, M. Maxime AUDINET, chercheur à l'Institut de recherche militaire de l'École militaire (IRSEM), enseignant au département d'études slaves de l'Université Paris Nanterre, M. Martin UNTERSINGER, journaliste spécialisé sur les questions numériques au journal *Le Monde*, Mme Laure POLLEZ, journaliste à Complément d'enquête (France Télévisions) ;

- **le 16 novembre 2022, une** table ronde sur la situation en Hongrie, avec Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD, députée européenne, rapporteur sur la proposition de décision du Conseil constatant l'existence d'un risque de violation des valeurs en Hongrie, M. Philippe DAM, directeur du plaidoyer pour l'Union européenne pour *Human Rights Watch*, Dr. Péter BALAZS, ancien Ministre des affaires étrangères de Hongrie, ancien Commissaire européen pour la politique régionale (2004), professeur émérite à la Central European University (Budapest/Vienne), M. Peter KREKÓ, directeur du *think tank Political Capital* (en visioconférence depuis Budapest) ;

- **le 30 novembre 2022, une** table ronde sur la Communauté politique européenne (CPE) et l'avenir de l'Union européenne avec M. Pierre VIMONT, Ambassadeur de France, M. Jean-Dominique GIULIANI, Président de la Fondation Robert Schuman, M. Sébastien MAILLARD, Directeur de l'Institut Jacques Delors, M. Yves BERTONCINI, Président du Mouvement européen – France ;

- **le 14 décembre 2022, une** table ronde sur l'Europe dans les territoires avec Mme Valérie DRUZET-HUMEZ, Cheffe de la représentation de la Commission européenne à Paris, Mme Isabelle BOUDINEAU, conseillère régionale de la Nouvelle-Aquitaine, membre du Comité européen des Régions, M. Christophe

RAMOND, Président de la Commission Relations internationales et Europe de Départements de France, M. Thibaut GUIGNARD, co-président de la commission Europe et international de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) ;

- **le 22 mars 2023, une** table ronde sur la réponse européenne à la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act – IRA*) avec M. Joan CANTON, Conseiller au cabinet de M. Thierry BRETON, Commissaire européen en charge du marché intérieur, M. Pierre-André de CHALENDAR, Président de Saint-Gobain, Co-président du *think-tank La Fabrique de l'industrie*, Mme Sarah GUILLOU, Directrice du Département de Recherche Innovation et Concurrence (DRIC) de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Les rapports d'information

La commission des affaires européennes a pour pratique de désigner des binômes de rapporteurs, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition, auxquels elle confie le soin d'approfondir tel ou tel sujet lié à l'activité de l'Union européenne. Ces rapports sont ensuite présentés devant la commission qui en autorise le dépôt en vue de leur publication.

Depuis le début de la législature, 13 rapports d'information ont été présentés devant la commission.

n° 600 – Rapport d'information sur la proposition de législation européenne sur la liberté des médias (Mme Constance Le Grip et Mme Joëlle Mélin, rapporteures) – *La protection européenne de la liberté des médias*

> *À la suite de l'annonce par la présidente Mme Ursula von der Leyen lors du discours sur l'état de l'Union de septembre 2021, la Commission européenne a présenté le 16 septembre 2022 une proposition de règlement sur la liberté des médias. Ce texte part du constat que les médias ne sont pas des entreprises comme les autres, que leur indépendance doit être protégée au niveau européen et que les dispositions législatives ou réglementaires qui les concernent ont un effet direct sur leur pluralisme. La Commission propose ainsi un cadre commun pour harmoniser au niveau européen les règles relatives à la protection des sources des journalistes, à la protection éditoriale, à la concentration des médias et à l'attribution des ressources publiques aux médias. La proposition de règlement vise également à accompagner les médias dans l'univers numérisé, en reconnaissant une responsabilité particulière des très grandes plateformes en ligne.*
> *La compétence et l'opportunité de l'intervention de l'Union européenne en matière de médias ont fait l'objet d'un désaccord entre les rapporteures. Mme Le Grip soutient l'intervention des institutions européennes pour renforcer le pluralisme et l'indépendance des médias. Mme Mélin souligne que la proposition est contraire au principe de subsidiarité et que ces prérogatives relèvent des droits nationaux.*

n° 1356 – Rapport d'information sur les suites conférence avenir de l'Europe (M. Pieyre-Alexandre Anglade et Mme Julie Laernoes, rapporteurs)

> *La conférence sur l'avenir de l'Europe est un exercice inédit de consultation citoyenne au niveau de l'Union, mené à terme. Le rapport final de la conférence livre 49 propositions et 326 mesures, qui doivent désormais être mises en œuvre.*
> *Ce rapport plaide en faveur d'une place accrue de l'Union européenne dans le quotidien des citoyens, par un approfondissement démocratique des institutions et la mise en œuvre de politiques concrètes, en particulier en matière sociale et écologique. L'Union est ainsi perçue comme l'échelon pertinent pour la protection de nos concitoyens dans un contexte international ponctué par les crises.*
> *Le travail de mise en œuvre des recommandations a d'ores et déjà débuté, mais doit être approfondi. Une partie des conclusions emblématiques de la conférence nécessite en effet une révision des traités, en faveur de laquelle vos rapporteurs plaident résolument. Cette révision doit également permettre d'envisager à moyen*

terme le fonctionnement de notre Union avec de nouveaux membres. Les évolutions proposées de la structure institutionnelle doivent ainsi s'inscrire dans la réflexion pour un nouvel élargissement.

n° 1449 – Rapport d'information sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Mme Sophia Chikirou et Mme Mireille Clapot)

À l'orée de la phase cruciale des trilogues, cet avis politique appelle les négociateurs européens à faire preuve d'ambition dans les discussions sur la directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (directive « CSDD »), afin de lutter efficacement contre les modèles d'affaires irrespectueux des droits humains et environnementaux.

L'enjeu est de taille : dix ans après l'effondrement du Rana Plaza, l'Union européenne peut mettre fin au découplage entre responsabilité juridique et responsabilité morale sur les chaînes de production.

À cette fin, la position du Parlement européen est plus adaptée que celle du Conseil, sur des questions aussi importantes que les conditions d'engagement de la responsabilité civile des entreprises, le régime d'administration de la preuve, ou encore l'inclusion du secteur de la finance dans le champ des obligations de vigilance.

n° 1540 – Rapport d'information sur l'économie circulaire (M. Pierrick Berteloot et Mme Félicie Gérard, rapporteurs) – *L'économie circulaire, un jalon clé sur la voie d'une économie durable dans l'Union européenne*

Il est urgent d'agir pour faire de l'économie circulaire une réalité en Europe. Le taux d'utilisation circulaire des matériaux atteint 11,7 % en 2021 dans l'Union, en hausse de seulement 0,4 point de pourcentage depuis 2015. Un citoyen européen génère, en moyenne, plus de 5 tonnes de déchets par an.
La stratégie de l'Union doit porter aussi bien sur la durabilité de la production de biens et de la fourniture de services, en amont, que sur la réduction et le recyclage des déchets, en aval. Les implications de l'économie circulaire sont vastes sur les modes de production et de consommation. Deux actes législatifs actuellement en discussion au Conseil de l'Union et au Parlement européen méritent une attention particulière : la proposition de règlement sur l'écoconception et la proposition de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages.
Les rapporteurs soutiennent les orientations de ces textes, tout en formulant des recommandations afin de promouvoir une économie circulaire bénéfique aux entreprises et aux consommateurs de l'Union.

n° 1721 – Rapport d'information sur la sécurité énergétique et la réforme du marché de l'énergie (Mmes Pascale Boyer et Nathalie Oziol, rapporteures) – *Sécurité d'approvisionnement et réforme du marché de l'électricité : quelle trajectoire pour la politique énergétique de l'Union ?*

L'Union européenne est confrontée à de nombreux défis dans le domaine de l'énergie. Le premier objectif est le verdissement du mix énergétique, de manière à atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par le Pacte Vert.

Le second objectif tient à la nécessaire réduction de la dépendance vis-à-vis des importations, notamment par la diversification désapprovisionnements. Le troisième objectif est la protection des consommateurs professionnels et non professionnels vis-à-vis de la volatilité des prix du marché de court terme.
Les rapporteures sont en désaccord sur les moyens à mobiliser pour atteindre ce triple objectif, dessinant ainsi deux trajectoires possibles de la transition énergétique nationale et européenne.
Le premier désaccord tient à la composition du mix énergétique : si Mme Pascale Boyer considère que le mix français et européen doit reposer en grande partie sur le nucléaire, Mme Nathalie Oziol prône un mix 100 % renouvelables à horizon 2050.
Le second désaccord entre les rapporteures tient au mécanisme de fixation des prix sur le marché de l'électricité. Mme Pascale Boyer est satisfaite de la réforme en cours de négociation au niveau européen, malgré la nécessité de mieux inclure les installations nucléaires existantes dans les contrats de long terme. Mme Nathalie Oziol défend la sortie de la France du marché européen de l'électricité, une généralisation des tarifs réglementés de vente, et le retour à un système public de production, de transport et de distribution de l'électricité.

n° 1722 – Rapport d'information sur la révision des règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance (M. Alexandre Holroyd et Mme Marietta Karamanli, rapporteurs) – *Révision des règles du Pacte de stabilité et de croissance*

Dès leur origine, les règles budgétaires européennes, communément désignées par l'expression « critères de Maastricht », ont fait l'objet de critiques. Malgré des réformes successives pour tenter d'en corriger les imperfections, leur mise en œuvre pratique a conduit à soulever d'autres défauts non-envisagés au moment de leur instauration. Ces défauts sont aujourd'hui bien identifiés qu'il s'agisse de la procyclicité des règles, de leur complexité, de leur impact négatif sur les investissements publics ou encore de l'absence de crédibilité des sanctions. Une union monétaire ne saurait toutefois fonctionner sans une coordination minimale des politiques budgétaires des États qui partagent la même monnaie.
Dans ces conditions, la Commission européenne a présenté le 26 avril 2023 un paquet législatif composé de deux règlements et d'une directive visant à réformer les règles budgétaires européennes. Prenant acte de la disparité des situations macro-économiques des différents États membres, la proposition de la Commission doit permettre aux États de définir des trajectoires différenciées de réduction de la dette publique, lorsque cela est nécessaire. Au centre du nouveau cadre figureraient ainsi des plans budgétaires et structurels de moyen terme, défini par les États, évalué par la Commission et validé par le Conseil. Ces plans devraient faire en sorte, à l'issue d'une certaine période, que la dette publique de chaque État soit ramenée sur une trajectoire descendante plausible ou maintenue à un niveau prudent.
Parce que les règles budgétaires encadrent les marges de manœuvre des parlementaires chaque année lors du vote du budget, les rapporteurs ont jugé particulièrement utile de s'intéresser à cette réforme et d'y apporter leur contribution. Ils formulent ainsi plusieurs recommandations de modification de la proposition de la Commission, au premier rang desquelles la suppression de tout critère numérique d'ajustement budgétaire identique à tous les pays. Les

rapporteurs formulent également plusieurs recommandations pour accroître les moyens de contrôle de la représentation nationale, notamment sur les affaires européennes.

n° 1806 – Rapport d'information sur le bilan des accords de libre-échange (M. Thomas Ménagé et Mme Lysiane Métayer, rapporteurs) – *Bilan des accords de libre-échange de l'Union européenne*

Les accords de libre-échange de l'Union européenne n'ont eu de cesse de susciter la polémique – qu'il s'agisse du CETA hier ou du projet d'accord avec le Mercosur aujourd'hui. Dans ce contexte, il a semblé intéressant aux rapporteurs d'essayer de dresser un bilan de ces accords de libre-échange (ALE), sans présupposés et dans un souci d'objectivité. Les rapporteurs espèrent ainsi contribuer à éclairer utilement les débats sur cette question d'actualité et ont tâché de proposer des solutions afin de corriger les écueils des accords de libre-échange qu'ils ont constatés au fur et à mesure de leurs travaux.
Parce que les accords de libre-échange de l'Union européenne ne sauraient être évalués qu'à l'aune de leurs résultats purement économiques, le choix a été fait d'inclure dans ce « bilan » des ALE des considérations relatives à protection des consommateurs, à la préservation de l'environnement et du climat ou encore aux droits des travailleurs.
Sur l'ensemble de ces thématiques, les rapporteurs dressent un bilan contrasté. Sur les points qu'ils estiment nécessaire d'améliorer, les rapporteurs formulent des recommandations, pour la plupart communes, notamment afin de mieux évaluer les conséquences des accords conclus, notamment en matière commerciale, renforcer l'implication des parlements nationaux dans le suivi des négociations commerciales européennes et soutenir les agriculteurs.

n° 1913 – Rapport d'information sur la réponse européenne à l'*Inflation Reduction Act (IRA*) (Mmes Marietta Karamanli et Sabine Thillaye, rapporteures) – *Réponse européenne à l'IRA*

*L'adoption de l'*Inflation Reduction Act *marque le ralliement des États-Unis à la lutte contre le réchauffement climatique, avec un budget d'investissement dans la transition énergétique évalué à 370 milliards d'euros. Dès son vote par le Congrès américain, ce texte a néanmoins fait craindre un déficit de compétitivité des entreprises européennes dans le domaine des technologies propres, entraînant un risque de délocalisations ou de réorientations de projets industriels.*
L'Union européenne s'est néanmoins très rapidement saisie de cet enjeu, et a apporté en quelques semaines une première réponse réglementaire. La présentation par la Commission européenne du plan industriel du Pacte Vert doit ainsi permettre à l'Union européenne de répondre à l'IRA américain, avec l'adoption à venir de trois textes visant à sécuriser les approvisionnements en matières premières critiques, soutenir l'implantation d'industries propres sur le sol européen et garantir un prix raisonnable sur le marché de l'électricité.
Les institutions européennes doivent toutefois compléter la réponse réglementaire à l'IRA par un volet budgétaire et commercial. Si les fonds européens dédiés à la transition énergétique sont d'un montant comparable à celui de l'IRA, la constitution d'un véritable Fonds de souveraineté doit intervenir le plus rapidement possible, pour soutenir budgétairement les projets industriels stratégiques. Par

ailleurs, l'Union européenne doit coopérer en bonne intelligence avec les États-Unis sur le plan commercial, de manière à rendre les produits européens éligibles aux crédits d'impôts prévus par l'IRA.

n° 2160 – Rapport d'information sur l'évolution du marché des crédits carbone au niveau européen (M. Henri Alfandari, rapporteur) – *L'évolution du marché des crédits carbone européen*

Le marché carbone européen a fait l'objet d'une réforme en 2023, de manière à favoriser l'atteinte des objectifs climatiques de l'Union européenne, notamment la diminution de 55 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. La suppression des quotas gratuits dont bénéficiaient jusqu'ici les installations industrielles doit être compensée par l'instauration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, préservant ainsi la compétitivité européenne.
Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières n'est toutefois pas encore un instrument mûr, notamment en raison de son champ d'application limité et des difficultés à évaluer réellement l'intensité carbone d'un produit conçu dans un pays tiers.
Sans remettre en cause la nécessité de donner un prix au carbone, ce rapport s'interroge sur le choix des instruments choisis pour parvenir à cet objectif : inefficace dans ses premières phases, potentiellement dangereux pour la compétitivité européenne à l'avenir, le marché carbone européen suscite de nombreuses interrogations critiques.

n° 2215 – Rapport d'information sur la souveraineté alimentaire européenne (MM. Rodrigo Arenas et Charles Sitzenstuhl, rapporteurs) – *La souveraineté alimentaire européenne : une stratégie de résilience à (re)définir*

La crise sanitaire, la guerre en Ukraine et les conséquences du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité suscitent une interrogation stratégique : l'Union européenne est-elle encore capable de satisfaire, en toutes circonstances, les besoins alimentaires de nos concitoyens en quantité, en qualité et en diversité ?
Les rapporteurs Rodrigo Arenas et Charles Sitzenstuhl établissent un diagnostic partagé des forces et des faiblesses des systèmes agricoles et alimentaires en Europe. La souveraineté alimentaire européenne, mesurée par les taux d'auto-approvisionnement en produits agricoles, est globalement préservée. Cette situation d'autonomie et de résilience souffre toutefois de vulnérabilités localisées, en particulier au titre des protéines végétales et des intrants consommables tels que les engrais. Plus structurellement, la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité dégradent les conditions et les rendements de la production agricole et menacent notre modèle à moyen terme.
Dans ce contexte, les rapporteurs appellent à la mise en place d'une véritable stratégie de souveraineté alimentaire européenne sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des modes de production aux habitudes de consommation en passant par les échanges internationaux. Parmi les vingt-sept propositions communes, le soin des sols, le rééquilibrage de la politique agricole commune (PAC) au bénéfice des petites et des moyennes exploitations et l'introduction de mesures « miroirs » dans la législation européenne doivent contribuer à soutenir le revenu des agriculteurs et à prévenir les distorsions de concurrence.

S'ils s'accordent sur l'essentiel, les rapporteurs portent une appréciation différente du rythme de la transition agroécologique dans le cadre du Pacte vert. Charles Sitzenstuhl estime que l'évolution des pratiques agricoles ne peut être que progressive, tandis que Rodrigo Arenas plaide pour une transformation profonde et urgente du modèle productif actuel.

n° 2338 – Rapport d'information sur la protection européenne du consommateur (M. Richard Ramos, rapporteur)

Dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la table », présentée en mai 2020, et du « plan européen pour vaincre le cancer » de 2021 la Commission européenne s'était engagée à déployer plusieurs outils pour faciliter l'adoption de régimes alimentaires sains et améliorer l'environnement nutritionnel dans l'Union européenne.
Toutefois, à l'approche des élections au Parlement européen, force est de constater que la plupart des engagements en matière de protection des consommateurs de denrées alimentaires ne seront finalement pas honorés.
Le présent rapport d'information formule des propositions pour améliorer la santé des consommateurs autour du triptyque : information ; éducation ; droit à une sécurité sociale alimentaire pour tous

n° 2467 – Rapport d'information sur l'évolution des négociations d'adhésion entre les pays des Balkans occidentaux et l'Union européenne (M. Pierre-Henri Dumont et Mme Liliana Tanguy, rapporteurs)

Commencé il y a plus de vingt ans, le processus d'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne peine à progresser. La Serbie et le Monténégro négocient depuis plus de dix ans sans avancées notables. Des négociations n'ont été ouvertes qu'en juillet 2022 avec l'Albanie et la Macédoine du Nord et en mars 2024, sous conditions, avec la Bosnie-Herzégovine.
Si beaucoup de réformes ont été entreprises, ces pays ont encore un chemin à parcourir pour se rapprocher des standards européens. Leurs économies sont faiblement intégrées à l'échelle régionale. Les PIB par habitant sont au maximum de 50 % de la moyenne de l'Union. L'hémorragie démographique obère leurs perspectives de développement. Les progrès réalisés dans la voie de l'état de droit sont encore insuffisants. Enfin, des foyers de tension importants demeurent à l'échelle régionale (entre la Serbie et le Kosovo ou internes à la Bosnie-Herzégovine).
Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, un élargissement aux pays des Balkans occidentaux est pourtant devenu inéluctable. L'Union doit donc en amont se réformer pour éviter que l'entrée de nouveaux membres ne débouche sur une paralysie de son processus de décision et des surcoûts budgétaires insupportables. Elle doit également rénover son processus d'adhésion.
Si ce dernier doit rester conditionné au strict respect des critères de Copenhague, l'alignement des pays candidats sur les mesures prises dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) doit être une exigence. Surtout, il conviendrait de promouvoir un processus d'adhésion graduelle permettant aux pays candidats les plus avancés de bénéficier d'une partie des aides de la cohésion afin de les accompagner dans leurs réformes internes.

Le rapport ouvre enfin différentes pistes pour approfondir la coopération avec les pays des Balkans : mobiliser l'Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe du Conseil de l'Europe pour œuvrer à la réconciliation par l'histoire des peuples de la région, élargir le dispositif du Service civique européen aux jeunes des pays des Balkans occidentaux, mieux mobiliser les instruments d'aide dont dispose la France (Expertise France, Agence France Développement) et renforcer sa diplomatie d'influence dans la région.
L'Union doit donc rénover la manière dont elle conduit le processus d'élargissement. Bien que les négociations d'adhésion soient difficiles, elles représentent une opportunité historique pour les Balkans Occidentaux de se réunifier avec l'Europe, et pour cette dernière de renforcer le projet européen dans son ensemble.

n° 2647 – Rapport d'information sur la souveraineté industrielle européenne (M. Denis Masséglia et Mme Yaël Menache, rapporteurs)

Après avoir analysé les motifs pour lesquels l'économie européenne a connu depuis une vingtaine d'années une forte désindustrialisation (montée en puissance du secteur des services, mondialisation des chaînes de valeur…), ce rapport d'information met en valeur les risques de rupture d'approvisionnement auxquels l'Union est exposée (équipements médicaux, puces électroniques, principes actifs de médicaments…). Si l'Union a trop longtemps privilégié l'ouverture des marchés pour inciter les entreprises à réduire leurs prix et à innover, des évolutions se font sentir comme en témoignent la consécration du concept d'autonomie stratégie « ouverte » et l'adoption d'instruments visant à assurer une réciprocité dans les marchés publics et à protéger le marché intérieur.
Ces évolutions sont toutefois jugées insuffisantes par les rapporteurs qui prônent un plan d'action pour une souveraineté industrielle européenne respectueuse des souverainetés nationales reposant sur divers éléments comme une utilisation moins pusillanime des instruments de défense commerciale, un rééquilibrage de la politique de concurrence, un recours facilité aux projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), la conclusion de partenariats internationaux avec les pays producteurs afin de sécuriser ses approvisionnements stratégiques, la protection des secteurs stratégiques face aux prises de participations hostiles et aux fuites de technologies, une lutte contre l'extraterritorialité du droit pratiquée par les pays tiers (principalement les États-Unis)….
Les rapporteurs se prononcent également pour un véritable choc de compétitivité en faveur de l'industrie européenne reposant sur un allègement de la pression normative européenne, une protection de l'industrie européenne face à la volatilité des prix de l'électricité et une mobilisation efficace des financements publics et privés européens au bénéfice de l'innovation industrielle. Sur ce point, les deux co-rapporteurs divergent, M. Denis Masséglia soutenant la création d'un fonds de souveraineté européen alimenté par de nouvelles ressources propres, Mme Yaël Menache estimant que la politique de soutien aux industries doit privilégier l'échelon national et que c'est en France que devrait être constitué un véritable fonds souverain.

Les rapports d'information portant observations sur les projets de loi et les propositions de loi

En application de l'article 151-1-1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une commission permanente ou spéciale, formuler des observations sur un projet ou une proposition de loi portant sur un domaine relevant de l'Union européenne.

Ces observations peuvent ensuite être présentées par le rapporteur devant la commission permanente ou spéciale saisie au fond et en séance publique.

Sous la XVIème législature, 9 rapports d'information portant observations sur des projets de loi ont été publiés :

– **le 1er décembre 2022**, rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 443) relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (n° 591), présenté par Mme Liliana Tanguy ;

– **le 1er mars 2023,** rapport d'information portant observations sur la proposition de loi (n° 639) relative au régime juridique des actions de groupe (n° 910), présenté par M. Alexandre Sabatou ;

– **le 8 mars 2023,** rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 762) relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes (n° 937), présenté par M. Henri Alfandari ;

– **le 10 mai 2023,** rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 1033) relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n° 1223) présenté par Mme Louise Morel ;

– **le 28 juin 2023,** rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 1443 rect.) relatif à l'industrie verte (n° 1450) présenté par M. Charles Sitzenstuhl ;

– **le 19 septembre 2023**, rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 1514 rect.) visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (n °1666) présenté par Mme Marietta Karamanli ;

– **le 15 novembre 2023**, rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 1855) pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (n° 1860) présenté par M. Pierre-Henri Dumont ;

– **le 28 février 2024**, rapport d'information portant observations sur le projet de loi (n° 2041) portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole (n° 2250) présenté par M. Charles Sitzenstuhl ;

– **le 20 mars 2024**, rapport d'information portant observations sur la proposition de loi (n° 2150) visant à prévenir les ingérences étrangères en France (n 2385) présentée par Mme Constance Le Grip ;

– **le 22 mai 2024**, rapport d'information portant observations sur le projet de loi d'orientation (n 2436) pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture (n 2601) présenté par Mme Aurélie Trouvé.

Les communications

Depuis le début de la législature et au 1er octobre 2023, **14 communications** ont été présentées en réunion de commission par le Président de la commission ou d'autres députés sur les thèmes suivants :

Dates	Thème de la communication
27 juillet 2022	Réunion des Présidents de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC) des 10 et 11 juillet 2022 (M. Pieyre-Alexandre Anglade)
5 octobre 2022	Proposition de règlement visant à promouvoir les acquisitions conjointes d'équipements de défense et sur d'autres textes européens relatifs au marché intérieur (Mmes Sabine Thillaye et Marietta Karamanli)
12 octobre 2022	Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR UE) (M. Alexandre Holroyd)
23 novembre 2022	Espace européen des données de santé (Mme Laurence Cristol)
18 janvier 2023	Instrument du marché unique pour les situations d'urgence (Mmes Sabine Thillaye et Marietta Karamanli)
18 janvier 2023	Lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (Mmes Sabine Thillaye et Marietta Karamanli)
1er mars 2023	Conséquences du blocage de la signature du nouvel accord de partenariat UE-ACP (Mme Liliana Tanguy)
8 mars 2023	Inscription dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du droit à l'avortement (M. Pieyre-Alexandre Anglade)
15 mars 2023	Interdiction de la pêche au chalut dans les aires maritimes protégées (Mme Liliana Tanguy)
24 mai 2023	Restauration de la nature (Mmes Félicie Gérard et Danièle Obono)
24 mai 2023	Compétence, loi applicable, reconnaissance des décisions et acceptation des actes authentiques en matière de filiation ainsi que création d'un certificat européen de filiation (M. Jean-Pierre Pont)

Dates	Thème de la communication
18 octobre 2023	Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR UE) – révision du cadre financier pluriannuel de l'Union (MM. Manuel Bompard et Alexandre Holroyd)
15 novembre 2023	Règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (Mme Constance Le Grip)
6 décembre 2023	Réponse européenne aux catastrophes météorologiques ou climatiques (M. Jean-Pierre Pont)
31 janvier 2024	Statut de protection du loup au sein de l'Union européenne (Mme Pascale Boyer)

Les déplacements de la commission

À deux reprises, les 13 et le 14 septembre 2022 et les 12 et 13 septembre 2023, la commission des affaires européennes s'est déplacée au Parlement européen à Strasbourg, afin d'assister au discours sur l'état de l'Union, prononcé par la présidente de la Commission, Mme Ursula von der Leyen.

En ces deux circonstances, les membres de la commission ont rencontré les députés français occupant des fonctions particulières au sein du Parlement européen (présidence de commission ou de groupe, questeurs, chefs de délégation nationale). En septembre 2022, les membres de la commission ont eu en outre un temps d'échange avec Mme Marie Fontanel, Représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec M. Guy Verhofstadt, député européen, ancien coprésident de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

L’examen des textes européens

Les textes soumis en application de l’article 88-4 de la Constitution

En application de l’article 88-4 de la Constitution, le Gouvernement soumet à l’Assemblée nationale, dès leur transmission au Conseil de l’Union européenne, l’ensemble des projets d’actes européens. Le protocole aux traités sur le rôle des parlements nationaux garantit aux assemblées parlementaires un délai de huit semaines avant l’inscription d’un projet de texte législatif à l’ordre du jour du Conseil. Ce délai laisse ainsi le temps à la commission de décider si elle prend ou non l’initiative d’une proposition de résolution européenne sur un de ces textes.

Du 21 juin 2022 au 9 juin 2024, la commission a été destinataire de **1 000 textes** au titre de l’article 88-4.

Les propositions de résolution européenne

Si un texte européen présente une difficulté ou traite d'un sujet particulièrement important, la commission des affaires européennes peut adopter un avis politique ou prendre l'initiative d'une proposition de résolution européenne. Les résolutions européennes expriment la position de l'Assemblée nationale sur des textes européens en discussion ou sur des thématiques plus générales.

Ces propositions de résolution peuvent émaner :

- de députés à titre individuel : la commission charge alors un de ses membres d'examiner cette proposition de résolution ; son rapport conclut au rejet ou à l'adoption éventuellement amendée de la proposition de résolution ;

- de travaux internes à la commission des affaires européennes en conclusion de rapports d'information.

Qu'elles émanent d'un député ou de ses travaux en interne, les propositions de résolution européennes adoptées par la commission des affaires européennes sont renvoyées à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale qui peut l'adopter, soit explicitement, soit, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le délai d'un mois, tacitement.

La Conférence des Présidents de l'Assemblée peut ensuite décider, à la demande d'un président de groupe, de commission ou du Gouvernement, d'inscrire une proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Si elle ne le fait pas dans les quinze jours, la résolution est considérée comme définitive et transmise au Gouvernement.

Sous la XVI^{e} législature, **onze propositions de résolution européenne** ont été adoptées sur les sujets suivants :

- Proposition de législation européenne sur la liberté des médias. Cette résolution considérée comme définitive le 17 janvier 2023 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Constance Le Grip et Mme Joëlle Mélin.

> *Parmi les principaux points évoqués, la résolution finalement adoptée par l'Assemblée nationale salue l'initiative de la Commission européenne de proposer un acte législatif établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur ; estime cependant qu'une analyse approfondie relative à l'instrument juridique contraignant le plus adapté en l'espèce serait à même de rassurer les États membres inquiets de l'intervention de la Commission européenne dans le secteur des médias ; déplore les atteintes à l'indépendance et au pluralisme des médias ainsi que les menaces et pressions exercées à l'encontre des journalistes, dans plusieurs États membres de l'Union ; se félicite des dispositions prévues visant à garantir la protection des sources des journalistes ; demande que les obligations des fournisseurs de services de médias produisant des contenus d'information et d'actualité ne remettent en cause ni le régime de responsabilité éditoriale français, ni la possibilité pour le directeur de la publication d'un média*

de presse écrite d'intervenir ponctuellement dans le contenu des publications ; appelle à une limitation des compétences du Comité européen pour les services de médias aux seuls médias audiovisuels, afin que soient pleinement préservées les spécificités de la presse écrite.

- Transferts forcés massifs d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie. Cette résolution considérée comme définitive le 18 mai 2023 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Pieyre-Alexandre Anglade.

Parmi les principaux points évoqués, la résolution finalement adoptée par l'Assemblée nationale condamne avec la plus grande vigueur les transferts forcés d'enfants ukrainiens perpétrés par la Fédération de Russie au plus haut niveau de l'État ; estime que, en procédant au changement des données d'état-civil des enfants déportés, les autorités russes cherchent à empêcher à tout jamais leurs familles ukrainiennes d'origine de les retrouver ; considère que cette négation de la mémoire personnelle des enfants transférés, jointe à leur éloignement géographique, à leur endoctrinement et à leur assimilation forcée au sein de la société russe, relève d'une stratégie délibérée de destruction de l'identité nationale et de la société ukrainiennes ; estime urgent que le Gouvernement français et l'Union européenne fournissent toute l'aide matérielle et humaine nécessaire au Gouvernement et à la société civile d'Ukraine en vue de recenser les enfants déportés ou disparus et de les rapprocher de leurs familles ou de leurs tuteurs légaux ; demande au Gouvernement français et à l'Union européenne de fournir l'aide matérielle et humaine requise au Gouvernement ukrainien comme aux autorités judiciaires internationales afin que les responsables de ces agissements soient identifiés et traduits en justice et répondent de leurs actes ; se félicite de l'émission par la Cour pénale internationale, le 17 mars 2023, d'un mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, et de Maria Lvova-Belova, Commissaire aux droits de l'enfant auprès du président de la Fédération de Russie ; invite les autorités compétentes à saisir le procureur de la Cour pénale internationale afin qu'il étende cette procédure à l'ensemble des responsables ayant pris une part active aux déportations d'enfants ukrainiens.

- **Energie nucléaire comme enjeu pour la décarbonation du mix énergétique européen.** Cette résolution considérée comme définitive le 18 mai 2023 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par M. Henri Alfandari.

Parmi les principaux points évoqués, la résolution adoptée par l'Assemblée nationale salue le choix de la Commission européenne de ne pas procéder à une discrimination entre les différentes sources d'énergie bas-carbone dans sa proposition de réforme du marché européen de l'électricité, appelle à l'inclusion de débouchés pour l'utilisation de l'hydrogène bas-carbone dans le cadre des négociations sur plusieurs textes européens ; regrette que la proposition de règlement pour une industrie « zéro net » n'inclue que de manière partielle le nucléaire dans sa stratégie de développement des technologies propres ; relève l'importance de constituer au sein de l'Union européenne une chaîne industrielle en matière de nucléaire civil impliquant plusieurs entreprises de différents États membres ; demande la constitution d'une filière européenne de traitement des déchets issus de l'exploitation de centrales nucléaires et le soutien au

développement de la filière de réacteurs à neutrons rapides en capacité d'assurer la fermeture du cycle combustible ; suggère la création d'un projet important d'intérêt commun (PIIEC) pour la construction de petits réacteurs modulaires (SMR) et de réacteurs modulaires avancés (AMR) afin de constituer les fondements d'une véritable filière nucléaire européenne ; insiste sur la nécessité de prévoir des aménagements à l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour permettre aux États membres de participer au financement de nouveaux réacteurs.

- Suites de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Cette proposition de résolution européenne a été adoptée par la commission des affaires européennes, le 14 juin 2023, en conclusion du rapport d'information de M. Pieyre-Alexandre Anglade et Mme Julie Laernoes. Après débat en séance publique, elle a été adoptée par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2023.

Dans son texte actuel, la proposition de résolution européenne salue le travail mené par les participants à la conférence sur l'avenir de l'Europe, dans un contexte perturbé par la crise sanitaire et l'agression russe en Ukraine ; souhaite l'inclusion pérenne de la démocratie participative dans le processus décisionnel de l'Union avec la poursuite du système des panels citoyens et l'approfondissement de ces mécanismes ; soutient le recours aux clauses passerelles pour permettre le passage de l'unanimité à la majorité qualifié dans le processus décisionnel au Conseil de l'Union européenne ; demande une mise en œuvre rapide de l'ensemble des conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, tout en respectant le temps démocratique ouvert par les élections du Parlement européen au printemps 2024 ; demande l'octroi d'un droit d'initiative législative au Parlement européen, complété par la possibilité pour chaque Parlement national d'inviter les institutions de l'Union à agir dans un domaine où une action au niveau européen serait plus efficace ; exhorte les institutions européennes à se saisir pleinement des recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe en convoquant une convention pour la révision des traités, comme le dispose la résolution 2022/2705 du 9 juin 2022 du Parlement européen.

- Proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur les enfants. Cette résolution considérée comme définitive le 7 août 2023 a été rapportée devant la commission des affaires européennes par Mme Perrine Goulet.

Parmi les principaux points évoqués, la résolution finalement adoptée par l'Assemblée nationale salue l'initiative de la proposition de règlement qui permettra d'instaurer un cadre juridique uniforme et contraignant pour prévenir la diffusion de matériel relatif à des abus sexuels sur les enfants en ligne ; appelle à assurer l'équilibre entre la lutte contre les abus sexuels sur les mineurs et la protection du droit à la vie privée en assurant un contrôle renforcé par le Contrôleur européen de la protection des données des techniques utilisées par les fournisseurs afin de détecter des contenus pédopornographiques ; soutient la création d'un nouveau centre de l'Union européenne de prévention et de répression des abus sexuels commis contre des enfants mais appelle à lui garantir des moyens suffisants ; souhaite que soit garanti le rôle de la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements ; soutient l'instauration de sanctions pouvant atteindre 6 % de leur chiffre d'affaires mondial

à l'encontre des fournisseurs de services en ligne qui ne se conformeraient pas aux exigences du règlement ; souligne la nécessité de renforcer les politiques de prévention et d'éducation des jeunes à l'utilisation des outils numériques ;

– **Réponse européenne à l'*Inflation Reduction Act (IRA)***. Cette proposition de résolution européenne considérée comme définitive le 8 janvier 2024, a été adoptée par la commission des affaires européennes en conclusion du rapport d'information de Mmes Marietta Karamanli et Sabine Thillaye.

*L'adoption de l'*Inflation Reduction Act *marque le ralliement des États-Unis à la lutte contre le réchauffement climatique, avec un budget d'investissement dans la transition énergétique évalué à 370 milliards d'euros. Dès son vote par le Congrès américain, ce texte a néanmoins fait craindre un déficit de compétitivité des entreprises européennes dans le domaine des technologies propres, entraînant un risque de délocalisations ou de réorientations de projets industriels. L'Union européenne s'est néanmoins très rapidement saisie de cet enjeu, et a apporté en quelques semaines une première réponse réglementaire. La présentation par la Commission européenne du plan industriel du Pacte Vert doit ainsi permettre à l'Union européenne de répondre à l'IRA américain, avec l'adoption à venir de trois textes visant à sécuriser les approvisionnements en matières premières critiques, soutenir l'implantation d'industries propres sur le sol européen et garantir un prix raisonnable sur le marché de l'électricité. Les institutions européennes doivent toutefois compléter la réponse réglementaire à l'IRA par un volet budgétaire et commercial. Si les fonds européens dédiés à la transition énergétique sont d'un montant comparable à celui de l'IRA, la constitution d'un véritable Fonds de souveraineté doit intervenir le plus rapidement possible, pour soutenir budgétairement les projets industriels stratégiques. Par ailleurs, l'Union européenne doit coopérer en bonne intelligence avec les États-Unis sur le plan commercial, de manière à rendre les produits européens éligibles aux crédits d'impôts prévus par l'IRA.*

– Adoption d'une loi spatiale européenne. Cette proposition de résolution européenne a été adoptée par la commission des affaires européennes sur le rapport de Mme Cécile Rilhac, puis adoptée par l'Assemblée nationale en séance publique le 5 mars 2024.

*La gestion du trafic spatial est un enjeu pressant eu égard à l'**augmentation quasi exponentielle du nombre d'objets spatiaux** – notamment en orbite basse – et à la multiplication concomitante du nombre de débris.*
*Lors de la réunion du Conseil du vendredi 8 décembre 2023, les États membres ont adopté des conclusions dressant « un état des lieux de la gestion du trafic spatial », sans aller jusqu'à demander explicitement l'adoption d'une législation européenne. Pourtant, en l'absence de norme contraignante à l'échelle internationale, une réglementation centrée sur les aspects civils est devenue impérieuse. Elle devrait mêler un **socle contraignant de normes techniques** et des **incitations pour stimuler la base technologique** du* New Space *européen. Dans une logique de réciprocité, ses dispositions s'imposeraient à **tous les fournisseurs de services spatiaux opérant dans l'Union européenne, y compris ceux issus de pays tiers**.*

– **Dénoncer le nettoyage ethnique des populations arméniennes du Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan et à exiger le respect de l'intégrité territoriale de la République d'Arménie** Cette proposition de résolution européenne considérée comme définitive le 4 mars 2024, a été rapportée devant la commission des affaires européennes, par Mme Anne-Laurence Petel.

– **Révision du règlement européen REACH sur les substances chimiques.** Cette proposition de résolution européenne a été adoptée par la commission des affaires européennes sur le rapport de M. Nicolas Thierry, puis considérée comme définitive le 4 avril 2024.

> *Chaque année, 300 millions de tonnes de substances chimiques sont produites sur le sol de l'Union, dont 74 % sont considérées comme potentiellement dangereuses pour la santé et pour l'environnement par l'Agence européenne de l'environnement. Le règlement REACH, clé de voûte de la régulation de la production et de l'emploi des substances chimiques dans l'Union européenne, date de 2007. Quatorze ans après, alors que l'état des connaissances scientifiques a désormais progressé, le rapporteur appelle à la révision de cette réglementation, alors que la Commission a reporté à plusieurs reprises sa mise à l'agenda depuis 2020.*
> *La proposition de résolution européenne adoptée par la Commission européenne appelle notamment à un renforcement du rôle de l'Agence européenne pour les produits chimiques dans les procédures d'évaluation de la dangerosité des substances et à une meilleure prise en compte des "effets cocktails", soit des conséquences des mélanges entre produits chimiques dans la nature*

– **Abandonner la proposition de règlement du Parlement européen réduisant strictement les délais de paiement pour les commerçants** Cette proposition de résolution européenne a été adoptée par la commission des affaires européennes sur le rapport de M. Fabien Di Filippo, puis considérée comme définitive le 21 avril 2024.

> *Douze milliards de factures sont éditées chaque année au sein de l'Union européenne. Près de 50 % d'entre elles sont réglées tardivement. Ce règlement au-delà du délai légal n'est pas sans conséquences sur les entreprises quant à leur trésorerie.*
> *La proposition de règlement présentée en septembre 2023 par la Commission européenne vise à réduire ce retard des paiements en agissant sur le délai légal actuellement fixé à 60 jours.*
> *En proposant de le réduire de moitié, la proposition phare du règlement prétend régler le problème alors qu'elle ne fera qu'aggraver la situation. Cette réduction drastique menace de déséquilibrer un écosystème entrepreneurial déjà fragilisé par l'inflation et par le renchérissement des coûts dus à la guerre en Ukraine.*
> *La résolution européenne adoptée à l'unanimité soutient des améliorations en matière de délais de paiements mais demande d'agir sur d'autres leviers. Elle invite également le gouvernement à peser dans les négociations engagées sur le projet de règlement afin de défendre le modèle français et de faire abandonner toute proposition de réduction des délais de paiement.*

– Garantir le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette proposition de résolution européenne a été adoptée par la commission des affaires européennes sur le rapport de Mme Mathilde Panot, puis considérée comme définitive le 29 mai 2024.

En Europe, vingt millions de femmes sont privées d'un accès effectif à l'avortement. Bien que vingt-cinq des vingt-sept États membres de l'Union européenne reconnaissent le droit à l'avortement, il existe en pratique de très fortes disparités dans l'accès à l'avortement. Dans certains pays, comme Malte ou la Pologne, l'accès à l'avortement demeure limité, restreint aux cas de viol ou de mise en danger de la vie de la mère. Plus préoccupantes encore sont les régressions observées dans la protection de ce droit dans des États membres où il était pourtant solidement établi. Au Portugal, les remboursements des soins liés à l'avortement ont été supprimés en 2021 et onze propositions de loi visant à restreindre l'accès à l'avortement ont été déposées ces deux dernières années en Slovaquie.

Dans ce contexte, la députée Mathilde Panot a déposé une proposition de résolution européenne visant à garantir le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, avec deux objectifs principaux :

Poursuivre l'engagement de la France pour la défense des droits des femmes au niveau européen, en alignement avec l'inscription dans la Constitution française, le 4 mars 2024, de la liberté garantie des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Conférer une véritable protection juridique au droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) au niveau européen, en cohérence avec les initiatives de l'Union européenne pour promouvoir les droits des femmes, telles que la ratification de la Convention d'Istanbul du 28 juin 2023 et la proposition d'un « Pacte Simone Veil » au Parlement européen.

Les avis politiques

Les avis politiques sont des textes de portée politique qui engagent la commission des affaires européennes seule - et non l'Assemblée nationale dans son ensemble comme les résolutions européennes.

Ces avis sont adressés à la Commission européenne dans le cadre du dialogue politique ainsi qu'aux autres institutions de l'Union et au Gouvernement français.

Liste des avis politiques adoptés par la Commission des affaires européennes

Mise en œuvre du mécanisme de conditionnalité des fonds européens pour sanctionner les atteintes à l'État de droit en Hongrie - Mme Brigitte KLINKERT - 8 décembre 2022

> *Cet avis politique soutient la procédure engagée pour conditionner le versement des fonds européens de cohésion et les fonds du plan de relance à la mise en œuvre effective de réformes afin de garantir le respect de l'État de droit en Hongrie.*

Instrument du marché unique pour les situations d'urgence - Mme Sabine THILLAYE et Mme Marietta KARAMANLI - 18 janvier 2023

> *Dans cet avis, la commission se félicite de la création d'un instrument de protection du marché unique en cas de crise. L'avis politique relève toutefois plusieurs points de vigilance. La définition de la notion de « crise » gagnerait notamment à être précisée, tandis que la proportionnalité de l'instrument et la protection du droit d'actions collectives pourraient être plus explicitement affirmées.*

Conséquences du blocage de la signature du nouvel accord de partenariat UE-ACP – Mme Liliana TANGUY - 1er mars 2023

> *Dans cet avis politique, la commission des affaires européennes se félicite que les négociations entamées en décembre 2018 aient abouti à un texte qui modernise la structure institutionnelle du partenariat UE-ACP, notamment en créant, à travers trois protocoles régionaux (Afrique, Caraïbes, Pacifique), des institutions conjointes propres à chacun des trois sous-ensembles et en dressant pour chacun d'entre eux une liste adaptée de priorités stratégiques, s'inquiète toutefois du vide juridique que créerait une absence de signature de l'accord post-Cotonou au-delà du 30 juin 2023 et des conséquences d'une telle situation sur la coopération UE-ACP qui se trouverait privée de tout cadre juridique formel et notamment des procédures de dialogue, de partenariat, de consultation et d'adoption de mesures prévues par l'accord de Cotonou, estime que l'absence de signature de l'accord post-Cotonou fragiliserait les accords de partenariat économique entre l'Union et les pays ACP ; appelle la Commission européenne et le gouvernement français à*

intervenir auprès du gouvernement hongrois afin qu'il lève son opposition à la signature de l'accord de partenariat UE-ACP.

Inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - M. Pieyre-Alexandre ANGLADE - 8 mars 2023

Dans cet avis politique, la commission des affaires européennes condamne le recul du droit d'accéder à un avortement légal et sûr observé dans le monde entier, y compris dans certains États membres de l'Union et demande l'inscription dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union du droit pour toutes les femmes d'accéder à l'avortement.

Projet de plan d'action de préservation des ressources halieutiques et de protection des écosystèmes marins - Mme Liliana TANGUY - 15 mars 2023

Dans cet avis politique, la commission des affaires européennes s'oppose à la proposition de la Commission d'interdiction générale de la pêche aux engins mobiles et de fond en l'état et demande son retrait car elle constitue un danger pour la souveraineté alimentaire de notre pays qui dépend déjà à plus de 80 % des importations pour les produits issus de la pêche. Par ce texte, la Commission se voit invitée à conduire des analyses au cas par cas, en fonction de la spécificité de chaque zone maritime protégée, pour justifier des interdictions ponctuelles au regard des objectifs de conservation et de gestion de la zone maritime protégée concernée.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la restauration de la nature - Mme Félicie GÉRARD et Mme Danièle OBONO - 24 mai 2023

Dans cet avis politique, la commission des affaires européennes salue la présentation par la Commission européenne d'un texte ambitieux pour enrayer la perte de biodiversité dans l'Union européenne, soutient l'objectif général de couvrir par des mesures de restauration 20 % des zones terrestres et maritimes de l'Union à l'horizon 2030, puis l'ensemble des écosystèmes nécessitant une restauration d'ici 2050, invite à rehausser les ambitions du texte, en prévoyant que l'objectif global de restauration de 20 % s'applique séparément aux zones terrestres et aux zones maritimes, sans compensation possible, relève l'importance de prévoir un accompagnement suffisant pour les agriculteurs et les pêcheurs, à la fois financier, technique et humain.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité - Mme Sophia CHIKIROU et Mme Mireille CLAPOT - 28 juin 2023.

À l'orée de la phase cruciale des trilogues, cet avis politique appelle les négociateurs européens à faire preuve d'ambition dans les discussions sur la directive relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité *(directive « CSDD »), afin de lutter efficacement contre les modèles d'affaires irrespectueux des droits humains et environnementaux. L'enjeu est de taille : dix ans après l'effondrement du Rana Plaza, l'Union européenne peut mettre fin au*

découplage entre responsabilité juridique et responsabilité morale sur les chaînes de production. À cette fin, la position du Parlement européen est plus adaptée que celle du Conseil, sur des questions aussi importantes que les conditions d'engagement de la responsabilité civile des entreprises, le régime d'administration de la preuve, ou encore l'inclusion du secteur de la finance dans le champ des obligations de vigilance.

Avis politique sur le règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle - Mme Constance LE GRIP - 15 novembre 2023

Cette présentation a soulevé plusieurs enjeux ayant trait au règlement (protection des données personnelles, respect des droits d'auteur et souveraineté numérique européenne). Elle a permis de prendre date et de proposer une méthode d'action pour l'Union européenne.

Avis politique sur la réponse européenne aux catastrophes climatiques et météorologiques - M. Jean-Pierre PONT - 6 décembre 2023

Avis politique sur le statut de protection du loup au sein de l'Union européenne et l'accompagnement des éleveurs - Mme Pascale BOYER - 31 janvier 2024

La réapparition du loup dans certaines régions d'Europe, la dynamique démographique de sa population et les pertes subies par les éleveurs ont relancé le débat sur l'ajustement du niveau de protection du loup et l'accompagnement des éleveurs. En réponse à la mobilisation des représentants des professionnels et des élus, la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, a annoncé le 4 septembre 2023 une campagne d'actualisation des données sur les populations de loups en Europe. Sur la base de cette étude publiée en décembre 2023, une proposition de révision de la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage en Europe a été publiée le 20 décembre 2023 par la Commission qui suggère de faire passer le statut de protection du loup de "strictement protégé" à "protégé".
La France doit, sur ce sujet sensible, promouvoir une solution d'équilibre qui assure la coexistence pacifique des loups et du monde agricole, en particulier de l'agropastoralisme, et jouer un rôle moteur dans la coopération transfrontalière. Cet avis politique vise surtout à alerter les autorités nationales et européennes sur la nécessité de mieux accompagner et soutenir les éleveurs qui se trouvent en grande difficulté du fait de la recrudescence des attaques.

La conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes (COSAC)

Créée à Paris en 1989 à l'initiative du Président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC) rassemble des délégations des commissions des affaires européennes des 27 parlements nationaux et du Parlement européen. La première réunion de la COSAC s'est tenue les 16 et 17 novembre 1989, à Paris.

La COSAC est ainsi le lieu de l'expression collective des parlements nationaux mais aussi l'enceinte d'un dialogue avec le Parlement européen. Participent aux travaux de la COSAC en qualité d'observateurs les assemblées des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et les représentants du Secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que, sur décision au cas par cas de la présidence de la COSAC, des représentants d'autres parlements nationaux (Norvège, Suisse, Islande…).

La COSAC se réunit chaque semestre en deux formats à l'invitation du parlement de l'État membre exerçant la présidence du Conseil : la réunion des présidents de délégations (« petite » COSAC) et la réunion plénière (« grande » COSAC). Ses travaux sont dirigés par une troïka présidentielle composée de représentants du parlement de l'État membre exerçant la présidence du Conseil, des parlements qui le précède et lui succède dans cette fonction ainsi que du Parlement européen.

Le rôle de la COSAC est reconnu par les traités européens (*cf.* art. 10 du protocole n° 1 du traité de Lisbonne sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Cette conférence est d'abord le lieu de débats importants entre parlementaires nationaux et européens.

La COSAC établit également des rapports établissant les bonnes pratiques des parlements nationaux en matière européenne.

Enfin, la COSAC peut adopter des contributions sur les sujets européens qui sont ensuite adressées à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement européen. Ces institutions doivent ensuite répondre aux préoccupations ou aux questions figurant dans ces contributions.

Réunions de la COSAC

– les 10-11 juillet 2022 : Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion des présidents de la COSAC, à Prague dont l'ordre du jour portait sur la présentation des priorités de la Présidence tchèque et les médias et la démocratie : défis actuels.

– les 13 au 15 novembre 2022 : Pieyre-Alexandre Anglade, Marietta Karamanli et Charles Sitzenstuhl ont participé à la réunion plénière de la COSAC, à Prague dont l'ordre du jour portait sur l'avenir de l'Union, l'autonomie stratégique de l'Union et le bilan de la présidence tchèque.

– les 29-30 janvier 2023 : Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion des présidents de la COSAC, à Stockholm (Suède) dont l'ordre du jour portait sur *Que peut faire l'UE dans le domaine de la criminalité organisée ?* et la présentation de la présidence suédoise.

– les 14-16 mai 2023 : Pieyre-Alexandre Anglade, Pierre-Henri Dumont et Henri Alfandari ont participé à la LXIX^{e} réunion plénière de la COSAC, organisée à Stockholm (Suède) dont l'ordre du jour portait sur la présidence suédoise, 30 ans de marché unique, *Vers une transition écologique*, et la situation en Ukraine. Cette réunion s'est conclue par l'adoption d'une contribution adressée aux institutions européennes.

– les 17-18 septembre 2023 : Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion des présidents de la COSAC, à Madrid (Espagne) dont l'ordre du jour portait sur les priorités de la présidence espagnole et l'avenir de l'Ukraine en Europe.

– **les 26-28 novembres 2023 :** Pieyre-Alexandre Anglade a participé à la réunion plénière de la COSAC, organisée à Madrid (Espagne) dont l'ordre du jour portait sur la présidence espagnole, le pacte européen sur la migration et l'asile, la crise énergétique et transition écologique et la situation en Ukraine.

– les 24-26 mars 2024 : Louise Morel a participé à la réunion plénière de la COSAC, organisée à Bruxelles (Belgique) dont l'ordre du jour portait sur la présidence belge, la politique de genre et la représentation des femmes, l'autonomie stratégique et l'avenir de la démocratie et de l'état de droit en Europe. Cette réunion s'est conclue par l'adoption d'une contribution adressée aux institutions européennes.